

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal
du vendredi 12 Février 2021 à 20h00

Secrétaire de séance : Rodolphe PREVOST

Mr le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- ❖ Délibération concernant un avenant proposé par la Colas concernant le contrat des travaux route de Genac. Le conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.
- ❖ Délibération concernant 2 avenants proposés par Mme BUA, architecte qui a assuré la maîtrise d'œuvre de l'extension des bâtiments scolaires. Le conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.
- ❖ Délibération concernant une Décision Modificative du Budget 2020. Le conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire explique qu'il a mis le premier point concernant la révision des commissions communales à l'ordre du jour à la demande de M. Bruno JACOB afin de permettre à M. Yanick MENARD d'intégrer la commission voirie et la commission bâtiments qu'il n'avait pas voulu intégrer lors de l'installation du Conseil Municipal en juin 2020. M. MENARD étant en retard, M. Le Maire explique aux élus que ce point sera abordé plus tard en présence de M. MENARD.

DELIBERATIONS

• Achat du camion tribenne

M. le Maire rappelle la nécessité d'acheter un camion tribenne pour le bon fonctionnement des services techniques à la suite du vol du camion tribenne ISUZU. Cette question avait été abordée lors du conseil municipal du 4 janvier en raison de la difficulté à trouver un camion d'occasion répondant au cahier des charges. Mr Le Maire explique que des concessionnaires ont été sollicités et que certains n'ont pas répondu à nos demandes.

Après relance, en l'absence de véhicule sur le marché d'occasion, des devis ont été sollicités pour un camion tribenne neuf, avec un coffre arrière, attelage et la signalétique plus le marquage collectivité. Après examen au cours d'une réunion exécutif, deux devis ont été retenus et ont été négociés avec les concessionnaires. M. le Maire propose de retenir le devis de France poids lourds pour un montant de 37 800 € TTC avec livraison en septembre 2021 et une offre de forfait location de 600€ par mois : mise à disposition des services techniques d'un camion benne en attendant la livraison du camion tribenne.

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Arrivé de M. Aurélien GUILLOT à 20h24

• Dernière tranche des travaux d'aménagement de BOURSANDREAU

M. le Maire donne la parole à M. le Maire Adjoint en charge de l'aménagement des villages. M. COURJAUD expose le compte rendu de la commission aménagement des villages concernant le choix de l'entreprise pour effectuer la seconde tranche des travaux à BOURSANDREAU. Il précise aux élus que 2 entreprises ont été sollicités. Après examen des devis des entreprises BERNARD TP et GAUDY BONNEAU, il apparaît qu'à prestation identique c'est l'entreprise GAUDY BONNEAU qui présente un devis moins onéreux avec une qualité de travaux qui est déjà connue puisque cette entreprise a déjà travaillé pour la commune. Il présente donc le choix de la commission de retenir l'entreprise GAUDY BONNEAU pour un montant de 65 835.80€ HT. Il ajoute en outre que c'est l'entreprise BERNARD TP qui avait été retenue lors de la tranche 1.

M. le Maire soumet au vote cette proposition. Elle est adoptée à l'unanimité. M. COURJAUD précise qu'un courrier sera envoyé à l'entreprise non retenue afin de préserver la qualité des relations et la remercier pour le temps passé à élaborer le devis.

• Révision des taux des indemnités des élus

M. Le Maire explique la volonté de l'Etat de revaloriser le statut des élus locaux, avec notamment la modification des indemnités des élus lorsque ceux-ci n'avaient pas l'indice maximum. La situation à Saint Genis était la suivante, le Maire et les adjoints n'étaient pas au maximum de l'indice. Compte tenu du Budget Prévisionnel 2020, l'application de cette mesure aurait impliquée une modification du BP2020. En concertation, l'exécutif élu a souhaité reporter cette mesure à 2021 avec une augmentation progressive sur 3 années pour atteindre le taux définitif. Lors de la réunion de la commission des finances, ce point a été abordé et répercuté dans la préparation du Budget Prévisionnel 2021.

Mr le Maire précise les taux qui sont aujourd'hui en vigueur pour lui et ses adjoints (Maire : 31% / Adjoints : 5.5%) puis ceux qui sont proposés à l'adoption du Conseil Municipal (Maire : 34.10%, Adjoints : 7.23%). Les indemnités nets des élus en 2021 représenteront 25 442.40 €. Pour information, en 2020, elles étaient de 21 397.08€. M. le Maire précise le détail des indemnités de fonction :

- Indemnité du Maire (net) : 1042.93€ avant réévaluation du taux puis 1147.27€
- Indemnité des Adjoints (net) : 185.04€ avant réévaluation du taux puis 243.24€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents les taux proposés par M. le Maire

- Désignation des personnes pour réhabiliter le chemin communal au lieu-dit « le chênes »

M. le Maire expose les faits : après plusieurs décennies d'abandon du chemin, la végétation a repoussée et le chemin communal n'est plus praticable en raison des arbres qui ont poussés. Les usagers passaient alors le long du champ de M. Mathieu MOREAU.

Arrivé de M. Yanick MENARD à 20h35.

M. MOREAU avait alors demandé lors de précédents conseils la réhabilitation car il souhaitait mettre un terme à la tolérance de passage.

Dès lors, M. RIPPE, Maire Adjoint en charge de la voirie est allé voir avec M. MOREAU sur place. Lors d'une réunion exécutif, M. RIPPE a exposé les difficultés qui peuvent se présenter lors du choix des personnes pour couper le bois sur le chemin. Il a été alors décidé de permettre aux administrés de se porter volontaires via une information dans le bulletin municipal et en cas de candidature multiple, un choix serait fait lors du Conseil. Seul 2 personnes se sont faites connaître :

- M. BOUCHON route de Boisrouffier à Grosbot
- M. GUILLEMETTE allée du souvenir dans le Bourg

M. le Maire précise que l'information dans le bulletin municipal indiquait une durée pour réaliser le chantier et que le volontaire devait exploiter ce bois pour son usage personnel et non pas pour la vente de bois.

Il demande à M. RIPPE de bien vouloir prendre contact avec les personnes retenues pour que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais compte tenu de la météo.

Les élus du Conseil Municipal prennent donc acte de ces 2 candidatures et les retiennent pour effectuer ces travaux.

- Révision des Commissions communales

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, M. JACOB avait demandé s'il était possible de revoir les commissions municipales afin de permettre à Yanick MENARD s'il le souhaite de pouvoir intégrer ces commissions. M. le Maire a donc mis ce point à l'ordre du jour.

Il rappelle les principes de fonctionnement des commissions et la volonté d'avoir des commissions composées de 5 membres dont l'adjoint en charge de la délégation. (Le Maire étant membre de droit de chaque commission il n'est pas compté dans cet effectif). Ce nombre limité a pour but d'avoir des commissions qui ne constituent pas une émulation du Conseil Municipal mais un groupe de travail qui propose aux élus du Conseil Municipal afin de préserver les prérogatives du Conseil Municipal. Dès lors, comme cela a été acté lors de l'installation du Conseil Municipal en juin 2020, il faudra que les élus s'entendent pour respecter le nombre de membres dans chaque commission si M. MENARD se porte candidat.

M. le Maire commence la liste des commissions comme suit en demandant si des élus souhaitent intégrer ladite commission :

- Bâtiments Communaux M. MENARD lève la main. M. PREVOST déclare laisser sa place à Mr MENARD. Un débat s'installe sur le départ de M. PREVOST au profit de M. MENARD. M. PREVOST motive sa décision du fait qu'en juin, lors de la création des commissions, personne ne voulait intégrer la commission, il s'est donc porté candidat pour permettre à la commission d'être au complet et de poursuivre. Aujourd'hui, si M. MENARD veut rejoindre cette commission, M. PREVOST lui laisse la place. M. le Maire prend acte de la décision.
- Cimetière. Pas de candidature
- Finances. Pas de candidature
- Loisirs Sports, culture, Fêtes et cérémonie. Pas de candidat
- Calamités Agricoles. Pas de candidat
- PLUI. Pas de candidat
- Voiries et chemins. M. MENARD lève la main pour se porter candidat. M. le Maire demande s'il y a d'autre candidature ou des désistements en faveur de M. MENARD. M. MOREAU et M. A GUILLOT proposent de se désister. M. MENARD ne veut pas car il estime leur présence légitime en tant qu'agriculteurs. Il retire donc sa candidature. Il retire également sa candidature de la commission bâtiments et demande que M. PREVOST reste dans cette commission.
- CAUE. pas de candidat
- Artisanat et Commerces. pas de candidat
- Cantine et Affaires scolaires. Pas de candidat

Les élus proposent au Maire de ne pas poursuivre la liste des commissions puisque les autres commissions n'intéressent pas M. MENARD. M. le Maire prend acte face à l'approbation générale.

- Avenant COLAS. Travaux route de Genac

M. le Maire indique aux élus que les actifs de l'entité COLAS Sud-Ouest qui a réalisé les travaux route de genac ont été intégrés à la société COLAS et que c'est donc cette nouvelle entité qui assure le suivi

du dossier des travaux route de genac. Cet avenant vise à entériner cette information et permettre au Maire de le signer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Avenant N°1 Cabinet BUA

M. le Maire évoque une 1^{ère} délibération du Conseil lorsque cet avenant lui a été soumis. Il fait suite à une modification du projet définitif concernant l'extension du bâtiment de l'école des meulières. Le Conseil Municipal avait dans sa délibération, suivi l'avis de l'ATD16 en approuvant l'avenant sur le fond : la maîtrise d'œuvre avait mis en avant le travail d'ingénierie justifiant la création d'un avenant. Toutefois le montant était soumis à un encadrement ne pouvant dépasser 10% de l'enveloppe des travaux estimés. Or cet avenant était de 16%. Le conseil avait donc refusé le montant de l'avenant.

Après concertation avec Mme BUA, le contrôle de légalité a été saisi pour savoir si le dépassement était recevable. Le retour laisse entrevoir que rien ne s'oppose à une délibération favorable.

M. le Maire soumet donc cette avenant n°1 au vote qui est adopté à l'unanimité.

- Avenant N°2 Cabinet BUA

Cet avenant concerne la cession du cabinet BUA à la SARL BUA suite au départ en retraite de Mme BUA.

M. BEILLARD, collaborateur de Mme BUA, devient le gérant de cette nouvelle entité et l'avenant permet de reconnaître cette dernière comme celle qui assurera le suivi du dossier de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

- Décision Modificative

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver une décision modificative budgétaire afin de prendre 659 € dans le compte 022 (dépenses imprévues) et de permettre la dépense de 13 659 € du fonds de ressources communales et intercommunales. Il avait été prévu au Budget Prévisionnel 13 000 € pour le règlement du fonds de ressources communales et intercommunales. Et comme tous les ans et malgré une prévision toujours plus importante des années précédentes, le montant est supérieur à ce qui a été mis au prévisionnel d'où l'écart de 659€.

Mme Roturier quitte la réunion à 21h11.

INFORMATIONS

- Présentation du CA et du BP 2021

M. le Maire présente dans un 1^{er} temps le tableau du CA 2020. Celui révèle un excédent budgétaire signe de la bonne gestion des deniers publics et cela démontre la bonne sante financière de notre commune.

Dans un 2nd temps, il présente le tableau du Budget Prévisionnel 2021. M. le Maire explique qu'il s'agit d'un document de présentation du BP2021.

M. le Maire propose, suite aux demandes des élus, de renvoyer par mail le détail des chapitres budgétaires afin d'améliorer la lisibilité des recettes et des dépenses. M. le Maire explique que la commission finances n'a pas décidé des projets d'investissement autre que ceux déjà votés par les élus du Conseil Municipal : Travaux à Boursandreau, Maison des Assistantes Maternelle et achat du camion tribenne. Cette année la méthode a été différente. Plutôt que de faire déplacer des entreprises pour élaborer des devis sur beaucoup de projets pour finalement ne retenir qu'une partie des projets ; la commission a fixé des enveloppes budgétaires. Le principe étant de faire un budget à l'équilibre. Chaque Adjoint aura la charge d'exécuter son budget en travaillant avec ses commissions pour définir des projets, des travaux à réaliser, et le cas échéant il appartiendra au Conseil Municipal de délibérer sur ces investissements à venir.

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Les élus du Conseil municipal sont informés de l'existence d'un plan communal de sauvegarde sur la commune de St Genis d'Hiersac. Celui-ci a été activé en 2020, lors du 1^{er} confinement. Puis récemment lors de l'épisode de cru. Ce Plan prévoit une organisation à laquelle chaque élu doit prendre part selon la place qui lui a été attribué. M. le Maire donne lecture de l'organigramme et invite les élus à consulter le document pour connaître les fiches actions correspondant à leur poste dans ce PCS.

Il sera imprimé pour que chaque élu puisse mieux en prendre connaissance et sera mise à disposition des élus qui pourront venir le récupérer en Mairie.

- Travaux de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

La parole est transmise à M. le Maire adjoint en charge des bâtiments.

M. RIPPE explique que les travaux ont débuté le 1^{er} février et que le planning est respecté. Les ouvriers ont commencé le terrassement dans le garage.

- Avancement et calendrier PLUI

Une réunion communautaire s'est tenue à Genac en présence des délégués PLUI de la commune, M. J.C GUILLOT et M. FOURNIER (M. RIPPE absent) et des secrétaires de Mairie. Mme BROTHIER était présente.

Les élus du Conseil sont informés qu'un nouveau cabinet d'urbanisme a été nommé pour poursuivre notre PLUI. Un nouveau diagnostic sera fait, avec un questionnaire en ligne et un rendez vous acté

en Mars avec M. le Maire et les délégués du PLUI. Ceci permettra d'actualiser le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

M. Jean Claude GUILLOT précise que chaque année, ce sont entre 6 et 7 permis de construire qui sont acceptés et que ces éléments sont à analyser positivement dans le contexte de ce que sera la surface à urbaniser qui nous seront attribués.

M. le Maire rajoute que depuis le 1^{er} janvier 2021, nous ne bénéficions plus de dérogations concernant notre document d'urbanisme. Par conséquent le POS (Plan d'Occupation des Sols) est caduc et c'est le RNU (Règlement National d'urbanisme) qui s'applique désormais.

- Suivi du pont de Basse

Suite à la réunion qui s'est tenue avec les exploitants, l'ATD 16, le syndicat d'eau Charente et les élus, il a été envisagé de ne pas donner suite au projet d'aménagement du Gué de Bugarot en raison des difficultés environnementales et juridiques. L'étude portera donc sur la démolition du pont actuel et un projet de construction d'un nouveau pont en capacité de supporter des tonnages de 40T au moins en raison du passage des engins agricoles. Ce projet prévoira également une bande de roulement plus large. La réalisation de cette étude reste soumise à l'incertitude des financements de l'Etat. M. le Maire regrette d'ailleurs que la DDT n'ait pas été présente. Il s'est entretenu au téléphone avec Mme la Sous-Préfète et un représentant de l'état devait être présent. Il semble qu'une erreur d'agenda soit à l'origine de cette absence.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire donne lecture des remerciements de Mr Stéphane Pauliac concernant le décès de sa maman.

- M. Jean Claude GUILLOT indique aux élus du Conseil Municipal que la commande de panneaux a été faite et que la route de Genac sera, dans les semaines à venir, interdite au poids lourds de plus de 7.5T
- M. Jean Claude GUILLOT attire l'attention des élus sur un câble moyenne tension qui se trouve enterré à la sortie d'une buse au niveau de la fontaine de la Prévoté. Ce problème a été signalé et fera l'objet d'une signalétique particulière en attendant d'être traité par le SDEG et ENEDIS.
- M. MOREAU demande où en est la pose de radar pédagogique. M. le Maire répond que la pose de radar pédagogique n'était pas envisagée mais un panneau signalant des contrôles fréquents. Ces panneaux sont en commande.
- M. MOREAU veut savoir si un devis a été demandé pour la construction du chemin « Guérinaud » au bois de fête car il pense que ce sera moins onéreux que de le faire réaliser en régie.. M. le Maire fait remarquer que la réalisation en régie sera moins coûteuse pour le budget et que ces travaux sont valorisés dans le compte administratif.
- M. MOREAU demande pourquoi les réunions de conseil ne sont plus fixées comme avant pour être anticipées. M. le Maire lui explique que la préparation et la présentation du budget décalent tous les ans les réunions du Conseil car il y a lieu de se réunir parfois plusieurs fois pour finaliser le BP. A compter de Mars les réunions seront prévues comme précédemment en fin de mois en tenant compte des impératifs d'emploi du temps.
- M. COURJAUD présente le projet de suppression des bacs collectifs et les solutions alternatives qui seront proposées aux riverains qui ne bénéficient pas de la collecte en porte à porte. Il rappelle que cela permettra de résoudre les problèmes d'incivilité de la part de ceux qui venaient déposer leurs poubelles dans ces bacs.
- M. TRUTEAU fait part de la demande d'un habitant qui s'est fait cambrioler ses véhicules stationnés place de la salle des associations. Il souhaiterait que l'éclairage public soit renforcé. M. le Maire répond que cette demande est prise en compte mais que l'éclairage public peut parfois avoir l'effet inverse du but recherché.

La séance est clôturée à 23h00